



RÉUNION DU BUREAU DE L'AREPO

31 octobre 2023

Liste des participants :

Membres du Comité exécutif

- **Mercedes Morán Álvarez**, ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement durable d'Estrémadure ;
- **Nicola Bertinelli et Guglielmo Garagnani**, président et vice-président du Consortium du fromage Parmigiano Reggiano ;
- **Patricia Picard**, trésorière de l'AREPO et conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Autres participants

- **Laurent Gomez**, secrétaire général de l'AREPO ;
- **Riccardo Deserti**, secrétaire général du Consortium du fromage Parmigiano Reggiano ;
- **José Manuel Benítez Medina**, directeur général de l'agriculture et de l'élevage, Estrémadure ;
- **Julia Martín Cerrato**, responsable du service de qualité agroalimentaire d'Estrémadure ;
- **Victor Corvera Descalzo**, Délégation d'Estrémadure à Bruxelles ;
- **Giulia Scaglioni**, chargée de mission à l'AREPO ;
- **Francesca Alampi**, chargée de mission à l'AREPO.

La réunion du Bureau exécutif de l'AREPO s'est tenue à Teams dans la matinée du 31 octobre 2023, afin de présenter les membres du Bureau au nouveau président de l'AREPO et d'évoquer les activités de l'association.

La réunion s'est déroulée en espagnol et en italien. L'équipe technique de l'AREPO a assuré l'interprétation via la plateforme Teams.

Le secrétaire général, M. Laurent Gomez, a introduit la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant l'ordre du jour de la réunion, qui se compose comme suit :

- Brève présentation des membres du conseil d'administration ;
- Informations actualisées sur les activités et les actions de l'AREPO ;
- Mise à jour sur l'état des comptes 2023 et l'augmentation proposée de la cotisation de l'association ;
- Élection du nouveau bureau exécutif (octobre 2024) ;
- Informations sur le calendrier des prochaines assemblées générales en 2024.



Mme Patricia Picard, trésorière et conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, après s'être présentée et avoir souhaité la bienvenue au président, s'est excusée de ne pouvoir assister au reste de la réunion en raison d'un engagement au Conseil régional.

MISE A JOUR DES ACTIVITES ET ACTIONS DE L'AREPO

POLITIQUES DE L'UE INTÉRESSANT L'AREPO

1. Révision du système des indications géographiques de l'UE

En octobre, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord politique sur le texte, avec le soutien de la Commission, concluant ainsi les trilogues. Une fois que les travaux techniques visant à aligner le texte final sur l'accord provisoire auront été menés à bien, le règlement sera formellement adopté par le Parlement et le Conseil vers le début de l'année 2024, et entrera en vigueur la même année.

Les principales dispositions convenues sont les suivantes :

- **La création d'un règlement unique** couvrant les produits agroalimentaires, les vins et les spiritueux, tout en maintenant certaines dispositions spécifiques au vin dans le règlement OCM, notamment en matière d'étiquetage et de contrôles ;
- **Procédures plus rapides pour l'enregistrement et les modifications (réduites à 6 mois) ;**
- **Renforcer le rôle des groupements de producteurs en introduisant des pouvoirs et des responsabilités accrus pour les groupements de producteurs reconnus.** L'accord maintient les dispositions relatives aux groupements de producteurs reconnus qui existent déjà dans certains États membres, tout en rendant facultative la mise en place d'un système de reconnaissance pour les autres États membres ;
- **Améliorer la protection des IG, en particulier en ligne et dans les noms de domaine, grâce au géoblocage ;**
- **Extension de la protection aux IG utilisées comme ingrédients.** Pour utiliser le nom d'une IG comme ingrédient dans d'autres produits, les transformateurs doivent en informer préalablement le groupement de producteurs concerné et indiquer sur l'étiquette le pourcentage du produit IG utilisé. Les États membres qui le souhaitent peuvent également exiger une autorisation écrite du groupement de producteurs ;
- **Reconnaissance de l'engagement des IG en faveur de la durabilité :** les producteurs d'IG peuvent **convenir de pratiques volontaires en matière de durabilité** dans un rapport de durabilité ou **inclure des pratiques obligatoires dans le cahier des charges du produit.** En outre, le texte approuvé par les colégislateurs **introduit une liste non exhaustive de pratiques de durabilité, comme le demandait l'AREPO ;**
- **Le rôle central de la DG AGRI dans la gestion du système d'IG, avec le soutien de l'EUIPO** pour les questions administratives. À cet égard, le Conseil et le Parlement ont ajouté **une déclaration commune** au règlement indiquant **que la Commission peut être assistée par des**



organismes extérieurs. La Commission continuera donc à s'appuyer sur l'EUIPO comme elle l'a fait ces dernières années à la suite du protocole d'accord de 2018. Toutefois, ce que les colégislateurs ont cherché à sauvegarder, c'est que la Commission assume l'entière responsabilité politique des dossiers approuvés.

En tant qu'AREPO, nous avons publié un communiqué de presse après l'accord, félicitant les négociateurs pour l'accord obtenu et soulignant que nous attendons de voir comment cet accord provisoire se traduira dans le texte final du règlement.

2. Système européen de protection des indications géographiques industrielles et artisanales (IGIA)

Début octobre, le règlement relatif à la création d'un système européen de protection des IG industrielles et artisanales a été officiellement approuvé. Il s'agit d'un dossier que l'AREPO a suivi afin de surveiller l'impact que ce système pourrait également avoir sur les IG agricoles. Contrairement aux IG agricoles, ce système sera entièrement entre les mains de l'EUIPO.

3. Politique de promotion

L'AREPO a travaillé sur le programme de travail annuel pour définir les priorités 2024 des programmes de promotion. Elle a également collaboré avec plusieurs organisations du secteur agroalimentaire pour éviter l'exclusion des produits carnés et du vin. Le programme de travail 2024 sera approuvé prochainement et, comme à l'accoutumée, dès la publication des appels à programmes début 2024, nous enverrons un document d'information à l'ensemble des partenaires.

La publication d'une proposition de révision de la politique de promotion est toujours en cours et ne sera probablement pas publiée avant la fin de cette législature.

4. Stratégie de la ferme à la table

Parmi les autres initiatives "De la ferme à la table" qui resteront en suspens figure la révision du règlement relatif à l'information des consommateurs, qui prévoyait l'introduction d'un système d'étiquetage en première ligne. Il en va de même pour la révision du règlement européen sur le bien-être animal, qui aurait dû être publiée cet automne.

La Commission a également suspendu la publication d'un cadre pour des systèmes alimentaires durables. Lors de son discours sur l'état de l'Union, la présidente de la Commission a évoqué le lancement, en 2024, d'une série de dialogues stratégiques sur l'avenir de l'agriculture européenne.

REUNIONS NATIONALES (NOVEMBRE - DECEMBRE 2023)

L'assemblée générale de cette année s'est tenue en mars à Cáceres, en Estrémadure, et a été suivie de l'événement promotionnel à Bruxelles que l'AREPO organise tous les trois ans.

Compte tenu des coûts importants engendrés par l'organisation de ces deux événements, il a été décidé de ne pas organiser une deuxième Assemblée générale en 2023 pour des raisons budgétaires. Afin d'impliquer au maximum tous les partenaires dans les activités et de maintenir des contacts actifs, les réunions seront organisées cet automne par groupes de régions d'un même État membre, ce qui permettra d'éviter les frais d'interprétation.



GROUPES TECHNIQUES (CADRES REGIONAUX ET BIEN-ETRE DES ANIMAUX)

Nous avons reçu des demandes directes de certains membres pour travailler sur des sujets spécifiques, en particulier sur les systèmes de qualité régionaux et le bien-être des animaux. Après une réflexion approfondie sur la manière d'organiser le travail, nous avons décidé de mettre notre expertise à disposition pour organiser des réunions et explorer les questions d'un point de vue européen (par exemple, l'analyse des initiatives législatives actuelles). Cependant, nous avons proposé aux régions intéressées d'animer et de modérer le groupe, afin que l'ordre du jour du travail soit conforme aux intérêts et aux besoins pratiques de nos membres.

Nous attendons actuellement les réponses des régions concernées afin de pouvoir organiser le travail sur ces questions dans les mois à venir.

PROJET GI SMART - HORIZON EUROPE

La proposition de projet que nous avons activement contribué à développer pour le projet GI smart a été approuvée par la Commission européenne et sera financée. Il s'agit d'un projet de recherche et d'innovation Horizon Europe de 4 ans (2024-2027), qui permettra d'approfondir le thème de la durabilité des indications géographiques. Les dernières étapes sont actuellement en cours pour préparer la convention de subvention, qui sera signée d'ici la fin de l'année.

GI SMART mènera des activités de recherche et de démonstration (actions pilotes innovantes) et fournira des recommandations basées sur les résultats de la recherche afin d'améliorer la contribution du système IG au développement durable et à la stratégie "de la ferme à la table".

Budget du projet : environ **3 millions d'euros**, financé à 100 % (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de coûts prévus par l'AREPO, car toutes les activités réalisées seront financées à 100 %).

Quant au consortium, il se compose de 17 partenaires (15 bénéficiaires et 2 partenaires associés), avec une couverture géographique de 10 pays. Les partenaires rassemblent des universités, des ONG et des organisations de parties prenantes du secteur des IG afin de fournir une approche multi-acteurs pour garantir que les objectifs du projet soient atteints avec un impact maximal. Le consortium est coordonné par l'INRAE.

Plusieurs membres du comité scientifique de l'AREPO sont impliqués dans le projet, notamment les professeurs Belletti et Marescotti de l'université de Florence et le professeur Filippo Arfini de l'université de Parme. Enfin, l'AREPO a réussi à impliquer plusieurs organisations partenaires : Euromontana, Origin International et EFOR.

Le rôle de l'AREPO : nous dirigerons le travail de communication et de diffusion ainsi que la coordination des parties prenantes. Nous serons notamment responsables de la création d'un réseau européen de parties prenantes comprenant producteurs, organismes de certification, consommateurs et administrations publiques (au niveau national et régional). L'objectif de ce réseau sera de suivre les activités du projet et d'y contribuer. De plus, nous contribuerons à l'analyse des politiques IG au niveau régional et à l'élaboration de recommandations politiques basées sur les résultats du projet.



En tant que responsable de l'implication et de la coordination des parties prenantes, notre intention est d'impliquer autant que possible nos régions partenaires et nos producteurs, afin qu'ils puissent contribuer aux activités du projet et en bénéficier autant que possible.

Pour mener à bien ces activités, **l'AREPO disposera d'un budget de 220 000 euros répartis sur quatre ans.**

Les membres du Conseil ont félicité l'équipe de l'AREPO pour ce résultat.

Le directeur général du Consortium du Parmigiano Reggiano, Riccardo Deserti, est intervenu pour proposer de nouvelles pistes de travail pour l'association :

1. Tout d'abord, la question des groupements de producteurs reconnus : l'AREPO pourrait servir de plateforme pour faciliter l'adoption d'un cadre législatif pour la création de groupements de producteurs reconnus dans les États membres qui n'ont pas encore de législation en la matière. L'absence de cadre réglementaire et administratif dans certains pays représente le principal obstacle à la création d'associations de producteurs fortes. L'AREPO, avec ses régions, pourrait jouer un rôle fondamental dans ce processus.
2. Deuxièmement, la question des Indications Géographiques et du Tourisme : le nouveau règlement IG qui entrera en vigueur en 2024 établit que les activités de promotion du tourisme font partie des compétences des groupements de producteurs. Il serait donc intéressant que l'AREPO travaille à l'élaboration de propositions de projets et coordonne les mesures de ses régions partenaires dans les plans stratégiques.

MISE A JOUR DE L'ETAT DES COMPTES 2023 ET PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA COTISATION DES MEMBRES

Lors de l'Assemblée d'Estrémadure en mars 2023, les comptes de l'année 2022 ont été présentés et clôturés avec un résultat négatif de -48.544 euros, financé par les fonds de l'association qui restent à un niveau appréciable de 181.000 euros.

En 2022, toutes les régions partenaires (30) ont payé leur cotisation. Les principales dépenses ont été le personnel et la consultance pour les projets européens, l'organisation de deux assemblées générales et les services d'interprétation.

En ce qui concerne 2023, nous avons reçu jusqu'à présent 30 cotisations. Seules 3 cotisations sont encore en suspens et les régions concernées ont indiqué que cela était dû aux délais de l'administration pour approuver le paiement. Les principales dépenses concernent l'organisation de l'assemblée générale en Estrémadure et l'événement promotionnel à Bruxelles.

Développer la participation aux projets européens et recruter de nouveaux membres sont les priorités pour 2023. L'équipe de l'AREPO a travaillé dans ce sens avec de beaux résultats, notamment en obtenant le financement d'un projet européen de recherche et d'innovation sur les IG.

Nous avons également contacté plusieurs régions intéressées par les activités de l'AREPO. Il convient toutefois de noter que les possibilités d'augmentation du nombre de membres deviennent limitées,



étant donné que l'AREPO représente déjà plus de 60 % des indications géographiques de l'UE. Par conséquent, les principales régions productrices sont déjà partenaires.

En 2014, la cotisation a été ramenée de 5 000 euros (montant fixé lors de la création du réseau en 2004) à 4 500 euros, afin de répondre aux besoins de nos régions membres dans une période de crise sévère et de difficultés économiques. Grâce au développement et à l'élargissement du nombre d'adhérents et à la maîtrise des coûts, elle n'a jamais augmenté depuis, malgré la crise sanitaire provoquée par COVID-19, l'environnement économique international défavorable et le niveau élevé de l'inflation, qui ont conduit à une augmentation significative des coûts des services (restauration, interprètes) et du personnel de l'AREPO.

A la lumière de tous ces éléments, le Secrétariat de l'AREPO a l'intention de proposer une augmentation de la cotisation à l'AREPO (entre 5.500 et 6.000€) lors de la première assemblée générale en 2024.

La Présidente est favorable à ce qu'une augmentation de la cotisation soit soumise au vote de l'assemblée générale, d'autant plus que le site n'ayant pas été modifié depuis 2014, il s'agit plutôt d'une mise à jour en fonction de l'inflation.

Les producteurs ne seront pas directement concernés par l'augmentation de la cotisation, puisque ce sont les régions membres qui la paient. Toutefois, la vice-présidence a exprimé son soutien à la proposition, même si c'est la région d'Émilie-Romagne qui votera sur la question lors de l'assemblée générale.

ÉLECTION DU NOUVEAU BUREAU (OCTOBRE 2024)

Le mandat du conseil exécutif prendra fin en octobre 2024 et une assemblée générale sera organisée pour élire un nouveau conseil exécutif.

Nous vous rappelons que nous essayons, dans la mesure du possible, de faire en sorte que les membres du conseil d'administration représentent des régions de différents États membres afin d'assurer une plus grande couverture géographique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la présidence en particulier, une coutume informelle s'est établie (non codifiée dans les statuts) qui favorise une rotation des régions assurant la présidence, de sorte que l'État d'origine change à chaque fois. Jusqu'à présent, l'AREPO a été présidée par l'Aquitaine (FR), la Catalogne (ES), l'Émilie-Romagne (IT), Midi-Pyrénées - Occitanie (FR), la Crète (EL), l'Estrémadure (ES).

Une région italienne ou allemande pourrait suivre. Dans les mois à venir, nous entamerons des consultations informelles pour vérifier l'intérêt des différentes régions.

Nous tenons à souligner que ce système ne nuit pas à la transparence du processus, puisque les membres seront informés des élections et pourront présenter des candidatures s'ils sont intéressés. En fait, nous avons déjà reçu la candidature de la région d'Andalousie, qui serait intéressée par la présidence. Il s'agit d'une autre région espagnole, de sorte que les régions italiennes ou allemandes auraient la priorité, conformément à la coutume décrite ci-dessus. Toutefois, comme il s'agit d'une coutume informelle, nous ne sommes pas statutairement obligés de la respecter et, en l'absence de



volonté ou d'intérêt de la part des régions susmentionnées, il sera possible à l'Andalousie d'assumer la présidence.

Le rôle de l'équipe de l'AREPO dans ce processus sera de trouver une solution négociée et commune, qui permettra finalement de présenter une seule candidature forte pour chaque poste, afin de garantir une élection unanime et d'éviter les divisions entre les membres.

INFORMATIONS SUR LA PROGRAMMATION DE LA PROCHAINE AG :

En 2024, nous souhaiterions organiser deux Assemblées Générales : l'une au premier semestre à Bruxelles et l'autre au second semestre dans l'une de nos régions, probablement en Grèce. Une petite cérémonie pourrait être organisée pour célébrer le 20ème anniversaire de l'AREPO, de préférence à l'occasion de la première Assemblée Générale.

- **Mars-avril 2024 - Bruxelles (dates possibles : semaine du 18-22 mars 2024 / 2-12 avril 2024)**

Quant à la première Assemblée générale de 2024, nous serons obligés de l'organiser entre la fin du mois de mars et le début du mois d'avril afin de clôturer les comptes de 2023 et de pouvoir voter la nouvelle cotisation et, par conséquent, d'envoyer les demandes de paiement à temps.

Pour ces raisons, l'équipe de l'AREPO a identifié la semaine du 18 au 22 mars ou la semaine du 2 au 12 avril comme des dates possibles. Ces dates ont également été choisies en fonction du calendrier du Parlement européen, afin de garantir la présence des principaux députés européens avec lesquels nous travaillons, lors de notre AG. Pour la même raison, nous notons que les événements à Bruxelles sont généralement organisés en milieu de semaine (mardi ou mercredi), car les députés européens arrivent généralement le lundi après-midi.

À cette occasion, nous aimerions organiser une conférence sur la réforme des IG pour clôturer le voyage que nous avons commencé en 2019. Nous aimerions également profiter de cette occasion pour remercier et dire au revoir aux députés européens avec lesquels nous avons travaillé, avant les élections européennes de 2024.

- **AG en Thessalie, octobre 2024 (à confirmer)**

En ce qui concerne la deuxième Assemblée en 2024, la Thessalie a soumis sa candidature pour l'accueillir. Cependant, nous n'avons pas encore beaucoup d'informations à partager car nos collègues ont dû faire face aux inondations de septembre, suivies en octobre par des élections régionales qui ont conduit à un changement de gouverneur. Étant donné que le nouveau gouverneur prendra ses fonctions en janvier 2024, nous devons attendre le début de l'année pour recevoir une confirmation et plus d'informations sur l'organisation.